

Contrats de performance pour la Gestion et Entretien des Routes par Niveaux de Service

AIYAD EL HASSAN
Ingénieur consultant



CONTEXTE

Le Maroc dispose actuellement d'un réseau routier de plus de 60 000 kilomètres, divisé en Autoroutes 1800 km, Routes Nationales, Régionales et Provinciales. Le réseau revêtu géré par la Direction des routes (DR), s'étend sur près de 43 000 kilomètres, dont 1 200 kilomètres de voies expressives.

L'étendue de ce réseau exige d'importants efforts d'entretien afin d'offrir aux usagers un service de qualité. Deux aspects majeurs sont à considérer à cet égard : d'une part, l'obtention des ressources nécessaires pour mettre en œuvre cet entretien et maintenir un niveau de service adéquat, et d'autre part, la capacité à assurer une gestion correcte des ressources, dans un souci d'efficacité et de réduction des coûts.

Traditionnellement les ressources publiques affectées à l'entretien des routes sont généralement insuffisantes, et cette tâche est gérée par le biais de marchés annuels confiés à des entreprises spécialisées.

Grâce à la formation, à la planification, à l'administration et à la gestion systématique de l'état physique des routes, les ressources ont néanmoins pu être utilisées efficacement, comme l'atteste, chaque année, l'amélioration de l'état du réseau, qui est mesurée à l'aide d'un système de notation.

La classification des routes et l'échelle d'évaluation de leur état sont établies à partir de modèles de gestion tels que HDM IV.

Au cours des deux derniers plans quinquennaux, l'entretien des routes a fait l'objet d'une prise de conscience plus importante, qui s'est traduite par une amélioration significative de l'état physique du réseau des routes nationales. Néanmoins le réseau des routes régionales et provinciales les moins circulées ont subies une forte dégradation. En 2016, l'état respectif donné par relevé visuel est de 70% pour les RN et 55% pour les RR et RP.

FINANCEMENT ET CONTRATS

L'élaboration et la mise en place de schémas de financement et de contrats s'inscrivent dans le cadre des activités développées par la DR pour atteindre ces objectifs.

Projet pilote d'entretien intégral (Contrat de Performance)

Face à la nécessité de financer de façon plus efficace et plus rentable l'entretien du réseau routier national, la DR envisage la mise en place d'un programme susceptible d'offrir des garanties budgétaires, de rationaliser et de valoriser l'utilisation des ressources et d'améliorer la qualité du service.

Ce plan va générer une plus grande valeur pour chaque investissement et améliorer la qualité du service offert aux usagers. Pour ce faire, des contrats d'entretien pluriannuel, d'une durée de 3 à 5 ans, sont actuellement à l'étude.

Ces Contrats de Performance réuniront le meilleur des programmes précédents afin de définir, en détail, les tâches à réaliser par les entreprises, les normes de qualité du service aux usagers et les règles d'évaluation correspondantes, les mécanismes de supervision, de contrôle et de paiement, ainsi que la portée, les objectifs et la durée des contrats.

Il s'agit d'un schéma développé en collaboration avec la Banque mondiale pour financer l'entretien des routes, par l'intermédiaire de contrats d'une durée de trois à six ans, pour la réalisation de tâches spécifiques d'entretien réglées à prix mixtes unitaires et forfaitaires. Ce schéma inclut les travaux d'entretien courant, périodique et de remise en état des routes et des ponts, ainsi que les services d'assistance aux usagers, de prise en charge des accidents et de gestion des travaux. Un projet de DAO type est actuellement en cours de finalisation et sera appliqué sur un axe expérimental de 100 kilomètres. Une base de données dédiée sera constituée pour réaliser des diagnostics, procéder au suivi de l'entretien, disposer d'un système de retour d'information sur les résultats et élaborer des programmes d'entretien favorisant une utilisation efficace des ressources. Ce projet pilote constituera une expérience importante en termes de redéfinition des contrats d'entretien et de leur éventuelle application à des réseaux plus étendus. La performance est mesurée selon un mécanisme qui tient compte de la disponibilité de l'infrastructure routière et de son utilisation.

La disponibilité est évaluée en permanence à l'aide des indicateurs de qualité du service fourni aux usagers et sur la base des exigences techniques, préalablement établies dans le contrat de prestation de services à moyen terme, relatives aux caractéristiques physiques, opérationnelles et de service aux usagers. L'utilisation est quant à elle évaluée par le nombre de véhicules/kilomètre qui empruntent les routes existantes.

Le plan de la présentation peut être résumé comme suite :

1. Expérience du Royaume du MAROC en matière de gestion et financement du patrimoine routier
2. contexte et problématique ;
3. objectifs des contrats de performance ;
4. Caractéristiques clés du contrat
5. Consistance du contrat
6. Expérience internationale et benchmark
7. Plan de mise en œuvre et axes d'amélioration